



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MAI 2026

Le sept mai deux-mille-vingt-six à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de GEAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BERNARD Jean-Marc, Maire.

PRESENTS : BERNARD Jean-Marc, BAIN Caroline, CLOCHARD Anthony, QUINTY Tony, MORIN Mélanie, ROY Nicolas, DÉPLANNE Valéry, PIOT Alice et NAULEAU Baptiste.

ABSENTS / EXCUSES : Sonia DUPUIS

POUVOIRS : VINCENT Sylvia a donné pouvoir à BERNARD Jean-Marc

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. NAULEAU Baptiste est désigné conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers Municipaux	:	11
Nombre de Conseillers Municipaux présents	:	09
Nombre de pouvoir	:	01
Nombre d'absents	:	01

Date de l'avis de convocation et de son affichage : **29 avril 2026**

Constatant que le quorum de l'Assemblée est atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Les thèmes de l'ordre du jour sont :

1 – VIREMENT DE CREDIT

M. le Maire informe à son Conseil municipal sur le versement de la somme au remplacement du chauffe-eau du logement locatif sis 19 bis route de Thouars – GEAY. Les travaux ont été exécutés par l'entreprise RATEAU FRÈRES à Saint-varent.

Article 1 : D'effectuer un virement de crédit tel que présenté ci-dessous :

OPERATION	IMPUTATION	CREDITS
101 Travaux lotissement communaux	2181 – Installations générales agencement et aménagement divers	-2 000 €
127 Logements locatifs	2181 – Installations générales agencement et aménagement divers	+ 2 000 €

La présente décision sera signée par M. le Maire. Elle fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil municipal du 7 mai 2026 et conformément à l'article L.122.23 du C.G.C.T.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à la Trésorerie de Thouars.

2 – RESILIATION CONTRAT SBS

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de ne pas reconduire le contrat de location du photocopieur à échéance le 13/12/2021 soit la durée initiale de 5 ans.

Le présent contrat est conclu pour une durée déterminée avec une dénonciation de 3 mois avant le terme initial selon l'article 13 de leurs conditions générales de location de longue durée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

DECIDE d'accepter la résiliation du contrat de location SBS,

d'interrompre le contrat de maintenance du photocopieur selon les conditions suivantes : coût de la page NB et couleur, les déplacements, les pièces détachées, les révisions, la mise à jour, la maintenance, de prévoir une date commune à la réception du photocopieur MFP E87640.

3 – DELIBERATION CAUE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité d'adhérer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Deux-Sèvres est un organisme investissement d'une mission d'intérêt public. Le CAUE est créé à l'initiative des Responsables locaux et présidé par un Elu local. C'est un organe de concertation entre les acteurs. ainsi que les différents projets pouvant être réalisés pour les collectivités locales, les habitants et les scolaires.

La cotisation pour une année est fixée à 50 euros – communes de moins de 500 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de l'adhésion de la Commune de Geay au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Deux-Sèvres.

4 –MODIFICATION DELIBÉRATION COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Les dispositions de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI) prévoient qu'une commission est créée dans chaque commune. Elle est la seule instance habilitée à entériner toute modification relative à des changements modifiant la valeur locative cadastrale sur laquelle s'appuie le calcul des impôts directs locaux

Les Commissaires sont au nombre de 12 dans les communes de moins de 2 000 habitants et leurs suppléants sont en nombre égal.

M. Le Maire expose que suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de désigner des Membres représentants au CCID

Le Président : BERNARD Jean-Marc

Membres titulaires :

GATARD Louis-Marie
CLOCHARD Anthony
MIMAUULT Vincent
BAIN Caroline
BARGEOLLE Pierre
DALLET Joël
LAIDET Daniel
BELLOIN Marc
BENOIST Gilles
DUPAIN Olivier
RENAULT Sylvie
ROY Nicolas

Membres suppléants :

QUINTY Tony
CHAUVÉ Frédéric
MARQUOIS Yannick
DÉPLANNE Valéry
HÉRAULT Albert
DUPUIS Sonia
LAIDET Françoise
BENOIST Yann
DAIGRE Rodolphe
NAULEAU Baptiste
PIOT Alice
LAURENT Claude

Après concertation du Conseil municipal, les membres présents ont voté à l'unanimité les Représentants au CCID.

5 –SUBVENTION OGEC ECOLE SAINT-HILAIRE FAYE L'ABBESSE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal la demandes de subvention pour l'année 2026, et propose d'attribuer, de verser une subvention à l'association OGEC de FAYE-L'ABBESSE concernant le forfait communal des 4 enfants cités ci-après :

GLOMET Marlown
MIMAUULT Mathis
MIMAUULT Louis
VOUHÉ Justin

PRÉVU AU BUDGET	31 500,00 €
<i>Imputé à l'article 6558</i>	
Ecole Primaire Faye l'Abbesse (4 enfants)	2 100,00 €
Subventions diverses non allouées	700,00 €
TOTAL	2 800,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE d'attribuer la subvention précédemment citée

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette subvention.

6 –DEVIS GUINEFOLEAU TP ET FACTURES BERTHELOT MENUISERIES

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la demande de devis GUINEFOLEAU concernant l'aménagement de l'enrobé à l'atelier municipal de 509 m² soit 13 392.16 euros TTC.

Eu une augmentation de 2 000 euros soit 15 392.16 euros TTC au devis suite à l'inflation des prix du bitume

M. le Maire informe les factures de BERTHELOT MENUISERIES de 22 837.85 euros TTC concernant la rénovation couverture de l'atelier communal et 29 582.47 euros TTC sur l'installation des panneaux photovoltaïques à l'hangar.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

**DECIDE de valider le devis précédemment cité et d'engager les travaux d'aménagement au bâtiment communal,
Mandate M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.**

DIVERS

ORANGE FERMETURE CUIVRE

ORANGE a initié un vaste chantier de fermeture de son réseau en cuivre. Ce dernier va fermer sur tout le territoire à échéance 2030. Ce qui implique aux usagers de s'orienter vers de nouvelles technologies plus modernes et performantes, telles que la fibre optique, les réseaux très haut débit mobile et satellite.

PROJET EOLIEN

M. le Maire à souhaiter rencontrer l'entreprise ENERTRAG qui accompagne les territoires dans le développement de projets éolien. A l'issue d'une prospection, ils ont identifié une zone favorable à l'implantation d'un parc éolien. Face aux enjeux climatiques et géopolitiques, les énergies renouvelables constituent un enjeu durable à la hausse électrique en France.

M. le Maire souhaite rencontrer aussi l'entreprise ÉOLISE.

ORGANISATION DU 8 MAI

**Rassemblement de la commémoration de la victoire du 8 mai en hommage à la libération :
11h30 derrière la Mairie, suivi de la rencontre du verre de l'amitié.**

L'information a été diffusée dans les journaux Courrier de l'Ouest, Nouvelle République et Facebook.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance. La séance est levée à 21h00.

Le Maire,
BERNARD Jean-Marc

